



VILLE DE SEYSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ DE RETRAIT DE DECLARATION PREALABLE

N° 2024U-249

Dossier : DP 031547 23 U0002 Déposé le : 28/08/2024 Nature des travaux : CONSTRUCTION D'UN GARAGE Adresse des travaux : 4015 CHEMIN DE COULOUME 31600 SEYSSES	Demandeur : MONSIEUR DE CASTRO FERNAND 4015 CHEMIN DE COULOUME 31600 SEYSSES
--	---

Le Maire de la commune de SEYSSES,

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu la décision de non opposition à la déclaration préalable n° DP 031547 23 U0002 délivré le 16/02/2023 pour un projet de construction d'un garage situé 4015 chemin de Couloume 31600 SEYSSES ;

Vu la demande explicite de Monsieur DE CASTRO Fernand reçue en mairie le 28/08/2024 en vue de retirer la décision ;

ARRÊTE

Article Unique

La déclaration préalable n° DP 031547 23 U0002 est RETIRÉE, sur demande explicite.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 19/09/2024

Affiché le 19/09/2024 jusqu'au 19/11/2024

Seysses le 12 septembre 2024

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,



RAPPELS RÉGLEMENTAIRES :

Publicité : Copie du présent arrêté sera notifiée :

1. au pétitionnaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal;
2. à Monsieur le Préfet.

Délais et voies de recours : La présente décision peut être attaquée, devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, par le demandeur. Le bénéficiaire ou les tiers peuvent également saisir le Maire, s'il est l'auteur de la décision, le Préfet ou le Ministre compétent, d'un recours administratif. La non-réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.